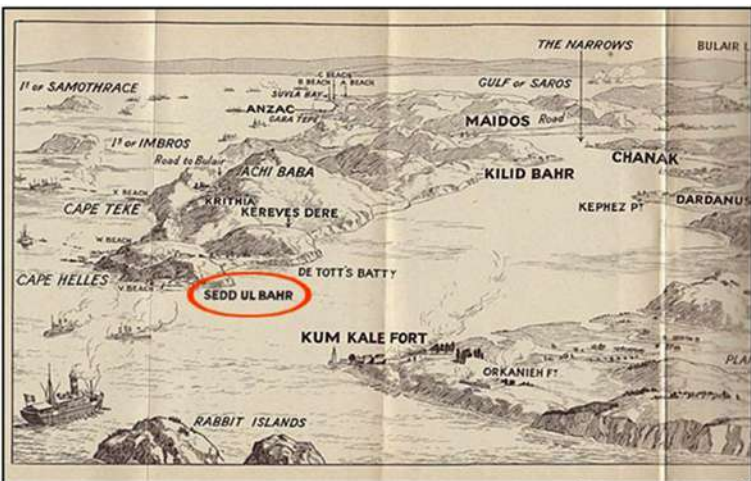


# Yves COSTIOU 41 ans

## 7<sup>e</sup> Régiment Mixte d'Infanterie Coloniale

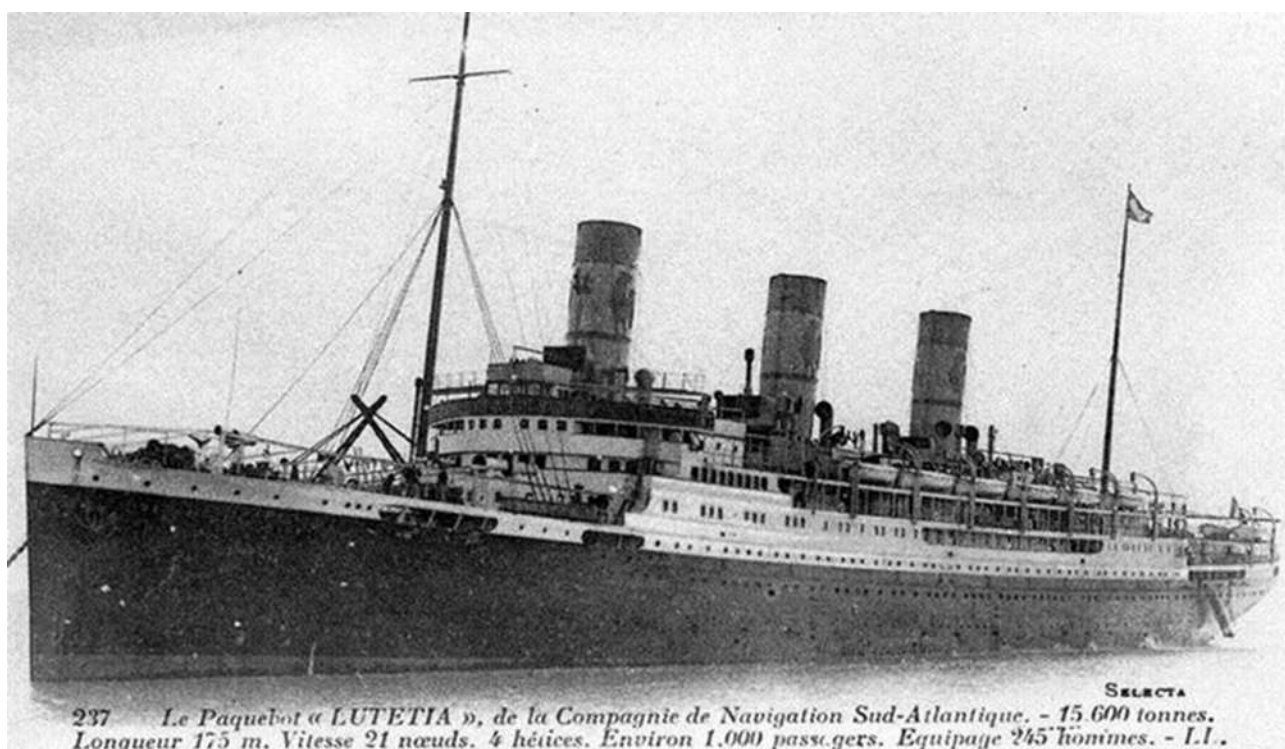


Né en 1874 et faisant donc partie des plus anciennes classes de l'armée territoriale, Yves a cependant été incorporé dans un régiment d'infanterie coloniale.

Je me suis demandé comment un homme de cet âge, père de famille de surcroît, avait pu être versé dans un régiment de « choc » ? La décision est le fait des autorités militaires qui décidèrent début 1915 de reverser les inscrits maritimes des classes 1892 à 1903 du Finistère sud pratiquant la petite pêche dans l'infanterie coloniale !

Il apparaît donc que ces professionnels de la mer déjà âgés (entre 32 et 43 ans en 1915), qui n'avaient pas fait de service militaire dans l'infanterie et qui, en tant que marins, auraient dû servir dans la Royale ou dans la marine marchande, ont été reversés début 1915 dans l'infanterie coloniale et donc dans des troupes de première ligne.

D'abord mis de côté à la mobilisation, ces vieux marins qui n'intéressaient plus la Marine ont donc servi à combler les rangs des RIC déjà bien décimés début 1915. On peut alors vraiment parler de chair à canon... Ces hommes, qui auraient pu être « relativement » préservés s'ils avaient été dans la Marine ou affectés comme « pépères » dans des RIT, se sont retrouvés dans des unités où ils ont connu des taux de survie très faibles.



Le fait est qu'Yves Costiou, mobilisé le 20 février 1915, est « mis à la disposition de la Guerre » et affecté au 2<sup>e</sup> RIC de Brest. Il est bientôt dirigé sur le dépôt du 7<sup>e</sup> RIC à Bordeaux où un nouveau régiment composé d'un bataillon blanc et de deux bataillons sénégalais est créé pour l'armée d'Orient : c'est le 7<sup>e</sup> RMIC.

Embarqué à bord du paquebot réquisitionné *Lutetia*, ce régiment va débarquer le 6 mai à Seddul-Bahr en Turquie pour la fameuse expédition des Dardanelles. Yves et plusieurs autres vieux marins tréguennois montent au feu dès le lendemain et vont se battre dans un véritable charnier où le rapprochement des lignes et l'extrême vigilance de l'ennemi sont cause de pertes journalières très élevées.

Le 30 juin à 6 heures, la brigade (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> mixte) attaque l'ouvrage turc dit « quadrilatère des Z » ; après une bonne préparation d'artillerie, la progression est rapide mais la résistance turque se raidit et une contre-attaque nous ramène dans nos lignes, on repart de plus belle et on prend le quadrilatère, les pertes sont importantes de part et d'autre, toute action aux Dardanelles étant menée par des effectifs denses sur des espaces resserrés et en terrain découvert. Yves est malheureusement tué dans cette action, son lieu de sépulture est inconnu mais il repose selon toute vraisemblance dans l'un des ossuaires du cimetière militaire français de Seddul-Bahr (la barrière de la mer, en turc) qui surplombe la baie de Morto au cap Helles près de "S Beach" où se tenait le QG français. Les débris du régiment rejoindront Toulon le 7 mai 1916, 1666 hommes ont été tués ou ont disparu, 2425 ont été blessés.

Le même jour vers 17 heures, le général Gouraud est grièvement blessé en visitant des blessés et perd le bras droit, il restera dans l'histoire comme le général qui saluait du bras gauche !





Né à Trégunc le 19 juin 1874 (Joseph de Calan, maire), Louis « Yves », 1,65 m, blond aux yeux bleus, était le fils de feu Louis Costiou, cultivateur, et de feu Marie-Jeanne Huon (Pouldohan). Inscrit maritime n° 2874/CC du 19 juin 1892, venu de l'IP n° 1365, matelot à la pêche sur le *Saint Jean*, il est incorporé le 13 mars 1894 par le 2<sup>e</sup> dépôt et est notamment affecté sur le navire-école *La Couronne* à Toulon entre le 13 octobre 1894 et le 13 juillet 1897. Congédié, il retourne immédiatement à la pêche sur le *Saint Jean*. Comme plusieurs marins tréguncois, il effectuera une période d'exercices à Brest entre le 3 et le 31 décembre 1900, il retourne ensuite naviguer à la pêche sur de nombreux bateaux avant d'être appelé par le 3<sup>e</sup> dépôt le 7 août 1914, il bénéficie alors d'un sursis jusqu'au 20 février 1915.

Yves vivait au bourg avec sa femme Marie Herlédan, née en 1877 et épousée en 1897, couturière, et ses deux enfants, Anna Angélique née en 1898 et Yves né en 1901. Sa veuve bénéficiera en 1926 d'un petit mandat sur le fonds spécial des prises maritimes, fonds géré par l'établissement des invalides de la Marine et qui provenait de la vente des navires ennemis capturés ainsi que de leur cargaison.

